Que faire de vos déchets végétaux ?

Présentation à la collecte

Pour la collecte en porte-à-porte, les déchets végétaux doivent être mis dans un bac identifié «déchets végétaux» ou en fagots ficelés avec des liens naturels (ficelle, corde, raffia).

Déchèterie

Sont acceptés :

- Herbes coupées, feuilles, fleurs...
- Branchages Branches, souches, troncs, supérieurs à 10 cm de diamètre

Valorisation

Les déchets végétaux collectés en porte-à-porte ou déposés en déchèterie, suivent le même parcours. Ils sont acheminés sur une plate-forme de compostage où ils sont broyés , arrosés et retournés tout au long du processus de décomposition (environ 6 mois). Le compost obtenu est ensuite vendu aux professionnels et particuliers.

Compostage

Vous pouvez pratiquer le compostage à domicile ou en pied d’immeuble.

Documents
Consignes collecte des déchets végétaux
Liens utiles
Demande de composteur